

## Communiqué de presse

# Amoéba annonce le succès de son augmentation de capital de 14 M€ pour soutenir son déploiement industriel et commercial

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public et ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.*

**Chassieu (France), le 23 juillet 2025 – 8h00** - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce le succès de son augmentation de capital afin d'accompagner son déploiement industriel et commercial.

La Société a donc levé un montant brut de 14 M€, dont 9 M€ en numéraire apportés par des investisseurs institutionnels et individuels, et 5 M€ par voie de compensation de créance.

À cette occasion, Benoit VILLERS, Président du Conseil d'Administration d'Amoéba, déclare : « *Je remercie sincèrement les investisseurs qui nous ont témoigné leur confiance et nos partenaires qui ont contribué au succès de cette opération. Nous disposons désormais des ressources financières suffisantes afin d'accompagner notre montée en puissance industrielle et commerciale et créer de la valeur pour nos actionnaires autour de notre savoir-faire unique, qui est de plus en plus reconnu par les grands noms de l'industrie du biocontrôle et des cosmétiques.* »

### Modalités de l'Opération

La demande globale s'est élevée à 14,5 M€ pour 89% de la part d'investisseurs institutionnels (et ce y compris les garants de l'opération) et pour 11% d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid.

Conformément à leurs engagements, Nice & Green a souscrit à hauteur de 8,0 M€, dont 3,0 M€ en numéraire et 5 M€ par compensation de créance, et Koppert a souscrit à hauteur de 0,8 M€.

L'Opération, d'un montant total, prime d'émission incluse de 13 999 999,11 €, a été réalisée par émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 17 273 287 actions nouvelles ordinaires par le biais de deux offres distinctes mais concomitantes :

- Par le biais d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres (« accelerated bookbuilding » ou « ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels en France et en Europe, géré par le Coordinateur Global et Teneur de Livre, ainsi que par compensation de créance, à hauteur de 15 270 121 actions, et ce y compris des garants de l'opération, et
- Par le biais d'une offre au public auprès d'investisseurs particuliers en France via la plateforme PrimaryBid, à hauteur de 2 003 166 actions.

Le prix par action nouvelle de l'ensemble des offres est égal à 0,8105 €, correspondant à une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours de l'action de la Société pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse précédant le 22 juillet 2025 s'établissant à 1,0131 €.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Globale et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sont prévues le 25 juillet 2025. Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0011051598.

### Incidence de l'opération sur l'actionnariat

Le capital social d'Amoéba sera composé de 68 919 250 actions à l'issue du règlement-livraison.

À titre d'information, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération détiendra 0,75% à l'issue de l'opération.

Répartition du capital et des droits de vote avant le lancement de l'augmentation de capital :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Nice & Green	8 318 734	16,11%	8 318 734	16,12%
Management	2 082 245	4,03%	2 082 245	4,03%
Flottant	41 211 618	79,80%	41 211 618	79,85%
Auto-détention	33 366	0,05%	-	-
Total	51 645 963	100%	51 612 597	100%

Répartition du capital et des droits de vote après l'augmentation de capital :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Nice & Green	18 245 110	26,47%	18 245 110	26,49%
Management	2 082 245	3,02%	2 082 245	3,02%
Koppert	987 045	1,43%	987 045	1,43%
Flottant	47 571 484	69,02%	47 571 484	69,06%
Auto-détention	33 366	0,05%	-	-
Total	68 919 250	100%	68 885 884	100%

## Engagements de garantie

Il est précisé que les engagements de garantie d'un montant total de 5,6 M€ qui avaient été signés par certains investisseurs (les « Garants ») ont été partiellement exercés à hauteur de 90% de leur engagement. En contrepartie de leurs engagements de garantie, les garants ont bénéficié d'une rémunération correspondant à 10% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie.

Garant	Allocation EUR	Allocation Titres
Friedland	449 067,25 €	554 062
Gestys	179 627,06 €	221 625
Giga	44 907,37 €	55 407
Hamilton Stuart	89 813,94 €	110 813
Maitice Gestion	449 067,25 €	554 062
Sully Patrimoine	134 720,50 €	166 219
TreeCap BV	538 880,38 €	664 874
Vatel	898 133,69 €	1 108 123
Nice & Green	2 245 328,15 €	2 770 300

## Engagements d'abstention et de conservation

Cette opération reçoit le soutien de partenaires de premier plan, dont Nice & Green, actionnaire de référence d'Amoéba détenant environ 16% du capital avant l'opération et 26% après l'opération, qui fait le choix de se réengager une nouvelle fois avec un engagement de conservation (*lock up*) portant sur l'intégralité de sa participation pendant 90 jours.

## Intermédiaires financiers et conseils de la société

TP ICAP Midcap a agi en qualité de Coordinateur global, de Chef de file et teneur de livre sur l'Offre Réservée.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site de PrimaryBid ([primarybid.fr](http://primarybid.fr)).

Le cabinet Lamy Lexel est intervenu en qualité de conseil juridique. ACTUS finance & communication est intervenu en qualité de conseil en communication financière.

## Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés au chapitre 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 17 avril 2025, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (<https://amoeba-nature.com/investisseur/>).

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risque présentés dans ce document sont les mêmes aujourd'hui.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à cette Offre Globale :

- (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre Globale,
- (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative,
- (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action, et
- (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

#### **Avertissement**

La Société précise, qu'à sa connaissance, aucun investisseur potentiel ne détient d'information privilégiée.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public et ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

---

#### **A propos d'Amoéba :**

Crée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux Etats-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité

compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

## **Contacts :**

<b>Amoéba</b>	<b>ACTUS finance &amp; communication</b>	<b>Droit Devant</b>
<i>Directeur Général</i>	<i>Relations investisseurs</i>	<i>Relations presse métier</i>
Jean-François DOUCET	Pierre JACQUEMIN-	<i>et grand public</i>
 04 26 69 16 00	GUILLAUME	Laëtitia PINTO
 <a href="mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com">jf.doucet@amoeba-nature.com</a>	 01 53 67 36 79	 04 72 18 04 92
	 <a href="mailto:amoeba@actus.fr">amoeba@actus.fr</a>	 <a href="mailto:sboni@actus.fr">sboni@actus.fr</a>
		 <a href="mailto:pinto@droitdevant.fr">pinto@droitdevant.fr</a>

## **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.